



Politique salariale Groupe

2025-2026

Toulouse
le 11 mars 2025

Insuffisante et inéquitable

La Direction a réuni les Organisations Syndicales Représentatives pour les négociations relatives aux SMH et point d'ancienneté sur la période juillet 2025-juin 2026, le 4 mars puis le 11 mars.



Lors de la 2^e réunion, la Direction a émis les propositions suivantes concernant les éléments de politique salariale à traiter au niveau du Groupe.

| Thématique | Proposition de la Direction |
|--|---|
| ↳ Périmètre et durée d'application de l'accord de politique salariale Groupe | L'accord s'étend du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 . Il concerne les sociétés appliquant l'accord de statut social des salariés Airbus en France. |
| ↳ Calendrier des négociations | Les politiques salariales dans les différentes sociétés seront négociées d'ici le 31 mars (hors Airbus Defence & Space). |
| ↳ Politiques salariales des sociétés | Négociées dans chaque société avec un cadre harmonisé pour les dates d'application : entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 juin 2026 . |
| ↳ Valeur du point d'ancienneté | Revalorisation +0,10 € au 1^{er} janvier 2026 , ce qui représente +1,3% d'augmentation (aujourd'hui 7,60 €). |
| ↳ Grille des SMH Airbus | Réévaluation des SMH : <ul style="list-style-type: none">• 1% "en moyenne" avec de fortes disparités selon les classes (ex : +3,5% pour la classe 5, +0,5% pour les classes 11 et 16, mais rien pour les classes 10, 14 et 15...). Voir page suivante.• Application au 1^{er} janvier 2026. |

| Classe d'emploi | Proposition Direction |
|-----------------|-----------------------|
| 1 et 2 | N/A |
| 3 | +2,5% |
| 4 | +3,0% |
| 5 | +3,5% |
| 6 | +2,0% |
| 7 | +2,0% |
| 8 | +1,0% |
| 9 | +1,5% |
| 10 | +0,0% |
| 11 | +0,5% |
| 12 | +1,5% |
| 13 | +1,0% |
| 14 | +0,0% |
| 15 | +0,0% |
| 16 | +0,5% |
| 17 | +0,0% |
| 18 | +0,0% |

Malgré une évolution par rapport à la première réunion, la CFE-CGC considère que la grille de réévaluation proposée par la Direction pour les SMH (+1% en moyenne) n'est **pas acceptable en l'état** :

- **Le niveau global de revalorisation est insuffisant** compte tenu de l'inflation, des résultats et des ambitions du Groupe Airbus.
- **Les disparités constatées entre les différentes classes sont incohérentes** vis-à-vis de l'attractivité et de la fidélisation de l'ensemble des catégories de salariés et de leur engagement.

Concernant le **point d'ancienneté**, la proposition de la Direction (+0,10€) **reste insuffisante** au regard de l'inflation.

En résumé : la proposition actuelle est insuffisante et inéquitable pour les techniciens et les cadres.

Rappel : pour les mêmes raisons (niveau trop faible +0,9% et disparités selon les classes), la CFE-CGC n'a pas signé la revalorisation des SMH de la Métallurgie proposée pour 2025 par le patronat de la branche (UIMM).

La prochaine réunion est planifiée le 18 mars.

Il y a tant de choses **qui nous réunissent**

